

Conditions de location

1° Réservations :

Les réservations sont prises dans l'ordre d'arrivée des contrats de location, à envoyer à l'adresse : info@laplagegland.ch.

La réservation est considéré comme confirmée et définitive à la réception du **versement de la somme totale due, majorée d'une caution de CHF 150.-**, ainsi que d'une attestation d'assurance responsabilité civile (RC).

2° Conditions d'annulation : En cas d'annulation, les frais retenus sont définis comme suit :

- entre 1 an et 9 mois avant la date de location : forfait de CHF 100.-
- entre 9 mois et 6 mois avant la date de location : forfait de CHF 200.-
- entre 6 mois et 3 mois avant la date de location : forfait de CHF 300.-
- entre 3 mois et 1 mois avant la date de location : 50% du montant total de la location, mais au minimum CHF 400.-
- moins de 1 mois avant la date de location : la totalité des coûts de location facturés.

3° Dortoirs et camping :

La capacité des dortoirs est de 32 lits. Il est possible d'installer des tentes (fournies par le locataire) et de camper sur le terrain.

4° Facturation :

Pour chaque location, les éléments suivants sont facturés :

- forfait de base (quelle que soit la durée de la location), donnant accès au terrain, aux WC, à la cuisine, à la terrasse, à la salle du grand chalet, à la plage privée et à l'utilisation du parking.
- nuitées en dortoirs, maximum 32 lits.
- nuitées en camping, dès la capacité de 32 participants atteinte.
- charges.
- éventuellement : nettoyages, poubelles, etc.
- un tarif minimal par nuit est appliqué, en plus du forfait de base.

Important : une éventuelle modification de la réservation doit impérativement être communiquée au gérant au plus tard le jour de début de la location. Aucune demande ultérieure ne sera considérée.

5° Assurance :

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il lui est conseillé de souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile (RC) pour ces différents risques.

6° Arrivée et départ :

L'horaire d'arrivée et de départ est fixé à 12h (midi) le premier (arrivée) et le dernier jour (départ) de la période de location, ou d'entente avec le gérant du lieu.

7° Etat des lieux :

Un état des lieux est effectué par le gérant à l'arrivée et au départ du locataire. Tout dégât matériel, ainsi que les nettoyages supplémentaires, si nécessaires, seront déduits de la caution, et tout montant supérieur sera facturé en sus.

Règlement d'utilisation

1° Respect du site :

Le locataire veille à respecter l'ensemble du site :

- la végétation
- les bâtiments
- les infrastructures intérieures (dortoirs, salle de réunion, bureau, cuisine, WC, douches)
- les infrastructures extérieures (terrain herbeux, rives du lac, plage privée, terrasse couverte, haie).

Il est strictement interdit de fumer sur toute la propriété.

L'usage de boissons alcoolisées n'est pas souhaité.

Le bruit est interdit après 22h, sous peine de dénonciation à la Police. L'usage de matériel de sonorisation doit faire l'objet d'une demande spéciale auprès du gérant lors de la signature du contrat.

Tout dégât ou malfonction **doit être annoncé** au gérant dans les plus brefs délais et, si imputable au locataire, lui sera facturé.

2° Feu :

Il est interdit d'allumer du feu sur l'ensemble du terrain, hormis à l'endroit défini en tant que foyer.

Il est nécessaire de s'assurer que le feu est totalement éteint avant de s'en éloigner.

3° Mobilier :

Les tables et chaises de la salle du grand chalet doivent impérativement et uniquement être utilisées à l'intérieur.

Des chaises et des tables sont mises à disposition pour usage uniquement à l'extérieur.

4° Cuisine :

Le locataire s'assure d'utiliser la cuisine en prenant toutes les mesures d'hygiène et de propreté nécessaires.

Les ustensiles de cuisine sont à disposition du locataire. Toute casse, détérioration ou perte sera facturée.

5° Dortoirs :

32 lits sont disponibles dans 3 dortoirs.

Il est interdit de sortir le matériel des dortoirs (matelas, couvertures, coussins).

6° Douches, WC et lavabos :

5 douches, 4 lavabos et 4 WC sont à disposition.

Il est attendu qu'ils soient maintenus dans un état de propreté et d'hygiène optimal.

7° Poubelles et recyclage :

Chaque locataire est invité à mettre en place un système de tri sélectif en utilisant les container mis à disposition.

Les sacs poubelles et le transport des déchets triés sont payants (voir tarifs).

Nettoyages de fin de séjour

Il est de la responsabilité du locataire d'effectuer les nettoyages de l'ensemble du site à la fin du séjour. Merci de suivre les éléments suivants :

EXTÉRIEUR :

- Contrôler la pelouse, ramasser les déchets, morceaux de bois, etc.
- En cas d'utilisation de la terrasse couverte, remettre en place les chaises, les tables et balayer.

CUISINE :

- Nettoyer les réfrigérateurs (extérieur et intérieur).
- Nettoyer le four, les plaques et les armoires.
- Laver toute la vaisselle.
- Balayer / aspirer et laver le sol (eau + savon).
- Laver le WC derrière la cuisine.

GRAND CHALET :

- Vider le fourneau à bois si vous l'avez utilisé.
- Ranger les chaises et les tables pliées au fond.
- Balayer / aspirer et laver le sol (eau + savon)

DORTOIRS :

- Passer l'aspirateur sur et sous les matelas.
- Secouer les couvertures.
- Balayer / aspirer et laver le sol (eau + savon)

SANITAIRES :

- Laver soigneusement chaque WC, douche et lavabo.
- Balayer / aspirer et laver le sol (eau + savon)

ETAT DES LIEUX DE SORTIE : Il convient de fixer un rendez-vous avec le gérant AVANT votre départ.

NETTOYAGES POSSIBLE par nos soins : voir les tarifs.